1

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO PRES LE ROYAUME DES PAYS-BAS

DECLARATION DE LA DELEGATION CONGOLAISE
A LA 5EME SESSION DE L'ASSEMBLEE DES
ETATS PARTIES AU STATUT DE LA COUR PENALE
INTERNATIONALE

LUE PAR:

Son Excellence Monsieur Jacques MASANGU-A-MWANZA, Ambassadeur et Représentant Permanent

A vérifier à l'audition.

La Haye, le 24 novembre 2006

Monsieur le Président,

Au seuil de mon propos, je voudrais vous signifier la satisfaction de ma délégation de vous voir présider les travaux de cette cinquième session de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de la Cour pénale internationale et vous confirmer la disponibilité de ma délégation à collaborer avec tous les membres du Bureau ainsi que le Secrétariat pour le succès de nos travaux.

Monsieur le Président,

La cinquième session de l'Assemblée des Etats Parties se tient au moment où la République Démocratique du Congo tourne une nouvelle page de son histoire avec l'organisation réussie des premières élections démocratiques, libres et transparentes, après plus de 40 ans de crise de légitimité.

Dans ce contexte, le renforcement de l'Etat de droit demeure un défi majeur à relever pour briser le cycle de la violence et mettre un terme à l'impunité des crimes les plus graves qui ont longtemps revolté la conscience de l'humanité et dont les populations congolaises n'ont pas encore fini d'en payer le prix.

Monsieur le Président,

Tout en réitérant la volonté de ma délégation de veiller au respect de l'intégrité du Statut de la Cour, je voudrais inviter les délégations qui ne l'ont pas encore fait, à rejoindre le mécanisme de la CPI qui garantit l'universalité de la lutte contre l'impunité.

Pour terminer, je voudrais rappeler les attentes profondes du peuple congolais sur les procédures en cours et l'insistance du Gouvernement sur le besoin reel d'assurer la protection des témoins et des victimes en réitérant notre foi aux actions de la Cour.

Je vous remercie.